


<b>PROGRAMME :</b>	<b>CHARPENTERIE-MENUISERIE</b>
<b>CODE DE COURS :</b>	<b>5319</b>
<b>NOMBRE D'HEURES DE FORMATION :</b>	<b>1350</b>

### FRAIS À ACQUITTER OBLIGATOIREMENT LORS DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL

QTÉ	DESCRIPTION	MONTANT
1	Documents de formation et photocopies	<b>70 \$</b>
1	*** Dépôt remboursable en fin de formation pour l'emprunt d'outils	<b>50 \$</b>
1	Frais pour l'émission de la carte ASP construction <i>(non chargés sur preuve de détention de la carte)</i> <i>(Les prix sont sujets à changement sans préavis)</i>	<b>50 \$</b>
<b>ÉLÈVE DE MOINS DE 18 ANS AU 30 JUIN 2020</b>		<b>Total 170 \$</b>
Offre de services complémentaires non financée par le MEES <i>(Montant applicable si 18 ans et plus au 30 juin 2020)</i>		<b>210 \$</b>
<b>ÉLÈVE DE 18 ANS ET PLUS AU 30 JUIN 2020</b>		<b>Total 380 \$</b>

### MATÉRIEL OBLIGATOIRE À SE PROCURER

Avant de procéder à vos achats, des précisions vous seront données à la 1<sup>re</sup> journée de formation.  
*Exception : CADENAS POUR CASIER à avoir en sa possession lors de la 1<sup>re</sup> journée de formation.*

1	Cadenas pour casier	
1	Bottes de sécurité ou souliers de sécurité	
1	Calculatrice fonctions trigonométriques	
1	* Chapeau de sécurité	
1	* Corde à tracer	
1	* Ensemble de trois (3) ciseaux à bois	
1	*/** Équerre triangulaire (style "Johnston" ou "Mastercraft")	
1	* Lunettes de sécurité verre clair	
1	* Marteau	
1	* Pied de biche 12 po	
1	* Ruban à mesurer (métrique et impérial) 8 m - 25 pi, lame 1 po	
1	* Sac à clous	

\* *Ces articles peuvent être prêtés à l'élève pour la durée de la formation par le CFP Qualitech.  
Des frais peuvent s'appliquer advenant le bris ou la perte de matériel prêté.*

\*\* *Les marques sont seulement à titre d'exemples et toute autre marque équivalente peut être achetée par l'élève ou le parent.*

\*\*\* *Des frais peuvent s'appliquer advenant le bris ou la perte de matériel prêté.*

**N. B. :** *Les services et les fournitures scolaires non reçus ou non utilisés sont remboursables au plus tard le 30 juin de l'année de l'abandon. L'élève doit se présenter au bureau administratif pour en faire la demande, le cas échéant.*